



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	8	0

**OBJET : 27-1 - SOPHIA ANTIPOLIS
HABITAT - RAPPORT ANNUEL 2019
DES MANDATAIRES SIÉGEANT AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION -
APPROBATION**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

34121

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie, **23 DEC 2020**
Le
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

5 JAN 2021
Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
L'attachée territoriale
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-YUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaëlle DUMAS,
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIJK,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,
Mme Khadija AOUAMI à Mme Aline ABRANAVAL

Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) URBANISME – FONCIER – DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENTS URBAINS

« Sophia Antipolis Habitat » (SAH) construit et gère des logements sociaux sur le territoire de la Commune et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis depuis 1973.

La Commune, qui détient 55,30 % du capital social de la SAH est représentée au sein du Conseil d'Administration par six élus mandataires désignés lors du Conseil municipal du 12 juin 2020 :

- Madame Sophie NASICA – Conseillère municipale – Présidente de la SAH ;
- Monsieur Jacques GENTE – Adjoint au Maire ;
- Monsieur Serge AMAR – Adjoint au Maire ;
- Monsieur Daniel LALLAÏ – Adjoint au Maire ;
- Madame Martine SAVALLI – Adjointe au maire ;
- Madame Anaïs IMBERT – Conseillère municipale.

Le Code général des Collectivités territoriales prévoit dans son article L.1524-5 que :

« Les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur représentant au conseil d'administration ou au conseil de surveillance ».

Dans ce cadre, les représentants de la Commune auprès de la SAH soumettent le rapport relatif à la période d'activité correspondant au dernier exercice comptable clos (2019).

Les mandataires étaient alors : Mme BLAZY, Présidente, M. DULBECCO, M. GENTE, Mme LONVIS, Mme NASICA et Mme LELLOUCHE.

Ce rapport précise la vie de la société et les comptes de l'exercice 2019, l'activité réalisé sur le patrimoine du bailleur, la production de logements neufs et l'intervention sur le bâti existant, ainsi que la gouvernance de la société.

Pour l'année 2019, il convient de mettre en exergue les points suivants :

- Le résultat net 2019 de Sophia Antipolis Habitat bénéficiaire de 926 800,99€ ;
- Un patrimoine de la SAH s'élevant à 1723 logements : 1 597 logements PLUS / PLAI / PLS, 39 en foyer de jeunes travailleurs (48 lits), 16 en logements d'urgence et 71 en résidence sociale ;
- La livraison de 88 logements dont 20 logements (Les Terrasses d'Alefia) sur la Commune ;
- Les chantiers en cours représentant un total de 230 logements dont 202 sur la Commune ;
- Plus de 300 logements en cours d'études sur le territoire de la CASA ;
- Des travaux sur le patrimoine existant pour un montant total de 1 658 183 € à la fois pour le gros entretien des résidences sur les parties communes et l'entretien courant.

Enfin, il est précisé que les élus concernés de la Commune, agissant comme mandataires au sein de la SAH, ne sont pas considérés comme étant intéressés à l'affaire, objet de la présente délibération, au sens de l'article L.2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, lorsque la collectivité délibère sur ses relations avec la société d'économie mixte locale et, à ce titre, ils peuvent prendre part au vote.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport d'activités ci-annexé pour l'année 2019 des représentants de la Commune au conseil d'administration de « Sophia Antipolis Habitat ».

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**DCM N.27-1 - SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT - RAPPORT ANNUEL 2019 DES MANDATAIRES
SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - APPROBATION**Date de transmission de l'acte :** 05/01/2021**Date de réception de l'accusé de
réception :** 05/01/2021**Numéro de l'acte :** 740971 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20201218-740971-DE**Date de décision :** 18/12/2020**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire